

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 24 MAI 2023**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PIANU DI I TRASPORTI SCULARI TERRITORIALI 2023-  
2027 - CREAZIONE DI TRÈ LINEE DI TRASPORTU  
SCOLAIRE**

**PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES TERRITORIAL 2023-  
2027 - CRÉATION DE TROIS LIGNES DE TRANSPORT  
SCOLAIRE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse la création de trois nouvelles lignes de transports scolaires sur le Cismonte pour la rentrée 2023-2024, ainsi que l'aménagement de circuits à l'occasion de la relance de l'ensemble des marchés de transports scolaires sur le territoire du Pumonti.

Il permettra en outre de mettre à jour l'ensemble du schéma territorial des transports scolaires suite au renouvellement récent des marchés de transports scolaires du Cismonte et à la création récente de deux lignes de transports scolaires en Cismonte.

### **I - CONTEXTE**

Les marchés à bons de commande dans le cadre desquels 175 circuits de transports scolaires sont opérés sur le territoire du Pumonte, arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire en cours, soit le 6 juillet 2023. Il y a donc lieu de procéder à leur renouvellement. À cette fin, une procédure de consultation des opérateurs est en cours. Le dossier de consultation comporte notamment le Plan territorial des transports scolaires 2023-2027 à exécuter sur le territoire du Pumonti. Ce tableau récapitulatif, joint en annexe, donne le détail des circuits à mettre en œuvre.

De façon générale sont repris les itinéraires en fonctionnement à la rentrée scolaire 2022-2023 ainsi que les deux lignes créées sur la commune d'Eccica à Suareda par délibération n° 22/209 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022. Quelques adaptations sont cependant proposées.

Par ailleurs, les mairies de Lucciana, de Pioghjula et d'Olmi à Cappella ainsi que de Petralba ont sollicité par courriers récents des ouvertures de lignes pour transporter respectivement 9, 12 et 12 élèves respectivement aux collèges de Lucciana, de Moltifau ainsi qu'au lycée de Corti.

### **II - PROPOSITIONS DE CRÉATION DE LIGNES DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Concernant la demande de Lucciana, aucune ligne n'existe à ce jour.

Pour la commune de Petralba, jusqu'à ce jour une seule ligne existe pour transporter les collégiens jusqu'à l'établissement de Moltifau. Toutefois, 12 de ces collégiens devant être inscrits vers le lycée de Corti, aucune ligne n'existe à ce jour pour les y emmener.

Enfin, pour les communes de Pioghjula et d'Olmi à Cappella, l'ensemble des collégiens étaient inscrits en fonction de la carte scolaire sur l'établissement de

L'Isula et sont transportés au même titre que les lycéens sur une ligne existante vers L'Isula, particulièrement longue représentant aller-retour 2h30 de déplacement journalier.

Au regard de ces contraintes horaires, aux conséquences dommageables sur le rythme biologique et sur la scolarité de ces enfants, dont les plus jeunes en 6ème ont tout juste 10 ou 11 ans, certains parents du Giussani ont décidé d'inscrire, depuis la rentrée 2022, leurs enfants au collège de Moltifau en dehors de la carte scolaire. Une demande récente a été faite à la fois pour modifier la carte scolaire et prendre en compte le déplacement d'une *douzaine* d'enfants par un transport régulier.

Considérant que les critères sont remplis au niveau de l'effectif potentiel et des distances par rapport au Règlement Territorial des transports scolaires, il est donc proposé la création de trois nouvelles lignes de transport scolaire dédiée au transport d'élèves des collèges et lycées.

Les nouveaux circuits seraient donc les suivants :

#### **CO604 LUCCIANA VILLAGE - COLLÈGE DE LUCCIANA MARIANA**

La mise en œuvre d'un véhicule d'une capacité appartenant à la 2<sup>ème</sup> tranche de capacité (10 à 22 places) sera nécessaire. Le coût journalier de la prestation mise en œuvre s'établirait aux alentours de 195,54 € HT/jour ; soit 34 220 € HT annuels (sur une base de 175 jours).

#### **CO605 PIOGHJULA - OLMI E CAPPELLA - COLLÈGE DE MOLTIFAU**

La mise en œuvre d'un véhicule d'une capacité appartenant à la 1<sup>ère</sup> tranche de capacité (- de 9 places) sera nécessaire. Le coût journalier de la prestation mise en œuvre s'établirait aux alentours de 287,00 € HT/jour ; soit 50 225 € HT annuels (sur une base de 175 jours).

#### **CL606 PETRALBA - LYCÉE ET COLLÈGE DE CORTI**

La mise en œuvre d'un véhicule d'une capacité appartenant à la 2<sup>ème</sup> tranche de capacité (10 à 22 places) sera nécessaire. Le coût journalier de la prestation mise en œuvre s'établirait aux alentours de 266,00 € HT/jour ; soit 46 550 € HT annuels (sur une base de 175 jours).

Leur mise en service sera soumise à la passation d'un marché par voie d'appel d'offres et pourrait intervenir, en fonction des délais juridiques et administratifs ainsi que de la période estivale intermédiaire, dans le courant du dernier trimestre 2023.

Les crédits sont disponibles pour la mise en œuvre de ces transports pour l'année 2023 sur le programme 1162.

### **III - MISE À JOUR DU SCHÉMA TERRITORIAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Compte tenu des modifications de tracés et d'horaires ayant eu lieu au fur et à mesure des rentrées scolaires, des modifications sont intervenues dans la définition des services tant en Cismonte qu'en Pumonte (kilométrage, arrêts nouveaux pour tenir compte de l'accroissement de l'urbanisme et du nombre d'élèves transportés). Il

est donc nécessaire de mettre à jour et de fusionner les Schémas des transports scolaires du Cismonte et du Pumonte.

L'incidence financière prévisionnelle globale annuelle des prestations de transport scolaire ci-dessous précisées :

- pour un total de 175 itinéraires (compris les 2 créations) à opérer à partir de septembre 2023 s'établit à la somme de **10 461 260 € HT**, soit une augmentation de l'ordre de 3 % par rapport à la dépense prévisionnelle affectée à l'année scolaire 2022-2023 pour le Pumonte ;

- pour un total de 202 itinéraires (compris les 5 créations) à opérer à partir de septembre 2023 s'établit à la somme de **11 549 785 € HT**, soit une augmentation de l'ordre de 4,99 % par rapport à la dépense prévisionnelle affectée à l'année scolaire 2022-2023 pour le Cismonte.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** l'ensemble des 175 itinéraires de transport scolaire à opérer sur le territoire du Pumonte, tels que définis en annexe,
- **D'APPROUVER** la création de trois itinéraires supplémentaires en Cismonte :
  - **CO604 LUCCIANA VILLAGE - COLLÈGE DE LUCCIANA MARIANA**
  - **CO605 PIOGHJULA - OLMI E CAPPELLA - COLLÈGE DE MOLTIFAU**
  - **CL606 PETRALBA - LYCÉE ET COLLÈGE DE CORTI**
- **D'APPROUVER** ainsi l'ensemble des (197+2+3) itinéraires de transport scolaire à opérer sur le territoire du Cismonte, tels que définis en annexe, l'ensemble de ces lignes constituant ainsi le Schéma territorial des transport scolaires
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à engager toutes les dépenses de fonctionnement et exécuter toutes démarches et conventions nécessaires pour sa mise en œuvre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.